

MODIFICATION DES STATUTS DES CDE

SYNTHESE DE PRESENTATION

Les modifications majeures proposées **pour les CDE** sont les suivantes :

- Formalisation des conventions réglementées dans les documents à soumettre à l'Assemblée générale ;
- Suppression de l'article concernant les conventions avec les Comités départementaux de tourisme équestre ;
- Modification de l'échéancier de l'Assemblée générale électorale concernant la date limite de dépôt des listes ;
- Possibilité d'indemniser jusqu'à trois membres du Bureau au titre de leurs fonctions ;
- Dénomination des Comités complétée par FFE « nom du territoire » ;
- Précision des modalités de versement de la dotation fédérale annuelle ;
- Modification de la composition de la commission de surveillance des opérations de vote pour y intégrer un représentant d'un membre adhérent ;
- Report des modifications statutaires FFE et notamment la **réintégration des membres adhérents dans les votants à l'Assemblée générale** et la **définition des associations à vocation nationale**.